

Article 7 : Les vertus

## CEC 1803-1811

### 1. Les vertus humaines

Pour fondamental que ce soit, traiter de la moralité des actes focalise l'attention sur les actes singuliers au mépris de l'unité de notre vie. Une vision chrétienne attache aussi son importance à la progression et à l'évolution de la personne orientée vers Dieu. Abordons les vertus et les dons du Saint-Esprit.

I. La vertu: cet habitus qui fait toujours bien agir

En commentateur avisé de l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, saint Thomas parle d'habitus opératifs<sup>1</sup>, acquis par répétition d'actes<sup>2</sup>. Ces dispositions stables ordonnées à l'agir perfectionnent nos facultés spirituelles en vue de régler nos actes<sup>3</sup>. Selon qu'ils sont ordonnés au bien ou au mal<sup>4</sup>, ces habitus sont des vertus ou des vices<sup>5</sup>.

II. Comment distinguer les vertus ?

Distinction quant à l'objet des vertus. Les vertus proprement relatives à l'agir humain sont les vertus morales et les vertus théologiques<sup>6</sup>. Encore appelées *cardinales*<sup>7</sup>, les vertus morales sont les principes de l'agir humain naturel tandis que les vertus théologiques perfectionnent l'agir humain surnaturel.

Distinction quant à la cause des vertus. L'homme n'étant pas anéanti par le péché, certaines vertus sont naturellement en nous comme *commencement d'aptitude*, ou sont acquises par répétition d'actes<sup>8</sup>. Signes de la domination de Dieu sur l'agir humain, les vertus morales infuses sont accordées par Dieu<sup>9</sup>. Proportionnant l'homme à un agir divin, les vertus théologiques sont toujours infuses<sup>10</sup>.

III. Quelle relation entre les vertus, les dons, les Béatitudes et les fruits ?

Même infuses par Dieu, les vertus sont possédées par la personne et la rende capable d'un agir bon, facile et agréable en cette vie. Eux aussi ordonnés à l'agir, les dons consistent en dispositions à être agi par l'Esprit Saint<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> S'il faut reconnaître l'origine aristotélicienne de l'organisation de la morale thomiste des vertus et des dons, saint Thomas sait se détacher du Philosophe, par exemple pour définir en théologien la grâce comme habitus entitatif siégeant dans l'essence de l'âme. Piste de réflexion : la définition des habitus (Ia IIæ, q. 49-50).

<sup>2</sup> Cf. Ia IIæ, q. 50, a. 1-3. Ces articles concernent l'acquisition humaine des vertus, puis dépassant Aristote, saint Thomas ouvre la possibilité des habitus infus par Dieu (Ia IIæ, q. 50, a. 4).

<sup>3</sup> Par nature ordonnés à l'agir (Ia IIæ, q. 49, a. 3), les habitus opératifs siègent dans les facultés de l'âme comme des qualités (Ia IIæ, q. 49, a. 1-2) (cf. CEC 1804 : *perfections habituelles de l'intelligence et de la volonté qui règlent nos actes*. Siégeant dans les facultés spirituelles, les habitus se distinguent des habitudes elles aussi ordonnées à l'agir.

<sup>4</sup> Ia IIæ, q. 54, a. 3.

<sup>5</sup> Piste de réflexion : la définition des vertus (Ia IIæ, q. 55-56) synthétisé dans le titre de ce paragraphe. On se reportera avec profit à : *La vertu est tout autre chose qu'une habitude* in PINCKAERS, S. *Le renouveau de la morale*, Téqui, 1978, p. 144-161.

<sup>6</sup> Saint Thomas énumère les genres de vertus (intellectuelles, morales et théologiques, cf. Ia IIæ, q. 57, proœmium). Si elles requièrent les vertus intellectuelles, seules les vertus morales et théologiques concernent proprement l'agir humain entier (cf. Ia IIæ, q. 57, a. 1 et Ia IIæ, q. 58, a. 2-5).

<sup>7</sup> Pour préciser le vocabulaire, cf. Ia IIæ, q. 61, a. 1-2. Le *Catéchisme* donne le titre de *vertus humaines*.

<sup>8</sup> Ia IIæ, q. 63, a. 1-2.

<sup>9</sup> Ia IIæ, q. 63, a. 3.

<sup>10</sup> Ia IIæ, q. 63, a. 4.

<sup>11</sup> *Les dons du Saint-Esprit sont des dispositions permanentes qui rendent l'homme docile à suivre les inspirations divines* (Compendium CEC 389). Cf. CEC 1830. Cf. Ia IIæ, q. 68, a. 1-2. Avec Aristote, saint Thomas dit que *l'exercice des habitus*

Désireux de fonder la morale dans l'enseignement du Christ, saint Thomas fait correspondre les Béatitudes aux vertus, il signifie ainsi que la morale chrétienne ne vise pas seulement un bonheur terrestre<sup>12</sup>. Le Docteur commun achève l'édifice des vertus et des dons par la mise en correspondance des fruits de l'Esprit reconnu par saint Paul<sup>13</sup>. Un fruit de l'Esprit Saint est le signe *ultime et délectable* du bon agir<sup>14</sup>.

#### IV. L'énumération des vertus selon leur objet

Du fait de la connexion des vertus, la personne toute entière grandit par la progression vertueuse. Il convient maintenant de décrire chaque vertu selon son objet, avec le don qui la perfectionne.

La vertu de prudence, rectrice de l'agir humain

*Droite règle de l'action*, la vertu de prudence *dispose la raison pratique à discerner en toute circonstance notre véritable bien et à choisir les justes moyens de l'accomplir*. Ordonnant l'agir humain selon la raison et conformément à sa fin, la prudence est appelée *le conducteur des autres vertus* car elle conduit les autres vertus en leur indiquant règle et mesure. Sans se limiter au jugement de conscience qu'elle *guide immédiatement*, la prudence *décide et ordonne* l'acte humain.

Le don de conseil, *par lequel l'homme est dirigé pour ainsi dire par le conseil qu'il reçoit de Dieu*<sup>15</sup>, parfait la vertu de prudence.

2. La vertu de justice, règle les relations avec autrui et avec Dieu

Réglant les rapports entre les personnes, la vertu de justice *donne à Dieu et au prochain ce qui leur est dû*. La vertu de religion règle notre relation à Dieu. Envers les hommes, la vertu de justice *dispose à respecter les droits de chacun et à établir dans les relations humaines l'harmonie qui promeut l'équité à l'égard des personnes et du bien commun*.

Le don de piété filiale par lequel l'Esprit Saint nous pousse à un amour filial envers Dieu<sup>16</sup> parfait la justice à l'égard de Dieu.

3. La vertu de force affermit la quête du bien ardu

Proportionnée à l'objet irascible, la vertu de force affermit la poursuite du bien. Elle aide à résister aux tentations et à surmonter les obstacles dans la vie morale. La force *rend capable de vaincre la peur, même de la mort, d'affronter l'épreuve et les persécutions et dispose à aller jusqu'au renoncement et au sacrifice de sa vie pour défendre une juste cause*.

Par le don de force, le Saint-Esprit accorde un secours spécial dans le péril ou la persévérance finale<sup>17</sup>.

4. La vertu de tempérance modère la quête du bien sensible ou aisé

Ordonnée à l'objet concupiscible, la vertu de tempérance *modère l'attrait des plaisirs et procure l'équilibre dans l'usage des biens créés*. Vertu modératrice, la tempérance *assure la maîtrise de la volonté sur les instincts et maintient les désirs dans les limites de l'honnêteté*.

---

*est entièrement dans notre volonté* (Ia IIæ, q. 52, a. 3), mais le don est nécessaire dans les choses où l'impulsion de la raison ne suffit pas (Ia IIæ, q. 68, a. 2, corpus). La belle analogie d'un commentateur : (...) *c'est d'une manière différente que le navire est conduit par le travail des rameurs ou par le vent qui emplit les voiles* (Jean de Saint-Thomas, *Les dons du Saint-Esprit*, Téqui, 1950, p. 27-28).

<sup>12</sup> Ia IIæ, q. 69.

<sup>13</sup> Cf. Gl 5, 22-23.

<sup>14</sup> ST. Ia IIæ, q. 70, a. 2, corpus.

<sup>15</sup> IIa IIæ, q. 52, a.1, ad 1.

<sup>16</sup> IIa IIæ, q. 121, a. 1, corpus.

<sup>17</sup> IIa IIæ, q. 139, a. 1.

Plus immédiatement en correspondance à la vertu d'espérance, le don de crainte filiale qui permet de *régler la vie humaine selon les raisons divines* parfait aussi la tempérance<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> IIa IIæ, q. 19, a.7.